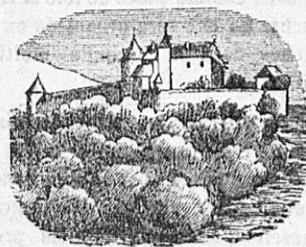




LA GRUYÈRE



ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 4.50
 » . . . 6 mois . 2.50
 Etranger. 1 an . 9.—
 » . . . 6 mois . 5.—
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et samedi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue du Tir, Bulle.

HORAIRE D'HIVER : BULLE, dép. 7¹⁵ 10⁰⁵ 2⁴² 5⁰⁰ 9²¹. — BULLE, arr. 9⁰⁷ 12¹² 4⁸⁰ 8⁴⁸ 11²⁰

ANNONCES

District de la Gruyère: une seule insertion, 15 c.; annonces répétées, 10 c. Canton et Suisse, 15 c. Etranger, 20 c. la ligne ou son espace. RÉCLAMES: Suisse, 30 cent. Etranger, 40 c. la ligne.

S'adr. à l'Agence de publicité Haasenstein et Vogler, 84, rue de Boulayes (Cercle catholique 1^{er} étage)

Magistrats prévaricateurs.

Gouverner, c'est prévoir, a dit un homme d'Etat. Ce qui est mûrement prévu ne saurait être soumis aux aléas et aux déboires auxquels sont parfois sujets les projets humains. Il est inadmissible qu'un homme d'Etat, dont tous les actes doivent être dictés par la conscience et l'honnêteté, puisse venir après coup se disculper de fautes graves en disant: « Que voulez-vous, j'ai cru bien faire, je me suis trompé. »

Quand on préside aux destinées d'un pays, qu'on se croit assez puissant pour s'immiscer dans toutes les questions, dans toutes les administrations, pour tout diriger, c'est une lourde faute que de devoir avouer que l'on s'est trompé.

Mais si, dans des entreprises engagées au nom de l'Etat, un magistrat poursuit un but personnel, s'il cherche avant tout sa propre satisfaction morale ou pécuniaire, ce magistrat est sans excuse en face d'une déconfiture et il devient prévaricateur, indigne de la confiance accordée par le peuple. La faute est d'autant plus grave que le coupable est plus haut placé.

Aussi, n'est-ce pas sans une profonde rancœur, sans un immense dégoût que le peuple fribourgeois a pu toucher du doigt la plaie gangreneuse qui s'était formée au sein du gouvernement. Comme le cancer hideux apparaît à la surface seulement lorsqu'il est trop tard pour en tenter la guérison autrement que par l'amputation de la partie atteinte, de même la corruption qui s'est attachée aux hautes sphères du pays a couvé longtemps avant d'éclater au grand jour de l'opinion; on ne saurait non plus songer à la guérison sans avoir le courage de manier vigoureusement le scapel et d'extirper la partie corrompue et les parties avoisinantes: les magistrats prévaricateurs et tous ceux qui sont entrés en contact avec eux, leurs créatures ou leurs suppôts.

On a prétendu que le peuple avait longtemps fait la sourde oreille au récit des coupables agissements de ses magistrats et des retentissants scandales qui en sont résultés. Mon Dieu, on ne saurait faire au peuple un grief d'avoir été laissé dans l'ignorance de ces faits. A n'entendre qu'une cloche, on n'entend qu'un son, dit le proverbe.

Et les journaux conservateurs, la *Liberté*, l'*Ami du peuple*, les thuriféraires du régime pythonien (nous allions dire: de la dynastie) ont mis la lumière sous le boisseau aussi longtemps que possible. Lorsqu'ils durent, par la force des choses, sortir de leur réserve intéressée, ce fut pour crier au mensonge, à la calomnie, pour appeler dénigreurs systématiques, détracteurs du canton, traîtres au pays, ceux qui ont eu le courage de dévoiler la vérité, toute la vérité.

Dans nos campagnes, dans la plaine particulièrement, ces journaux sont seuls lus, tant les populations craignent des vexations et des représailles si elles osaient jeter un coup d'œil seulement sur d'autres organes de la presse. Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'elles continuent à vivre dans l'ignorance de tant de choses honteuses.

Mais ces scandales ont eu un tel retentissement que les vallées les plus reculées de la Suisse en ont entendu les échos. Est-il admissible que seules, nos campagnes aient fait la sourde oreille?

Non, nous savons que, dans la Gruyère notamment, nombreux sont les conservateurs dont la conscience a été révoltée par la forfaiture des Python, Cardinaux et consorts et qui ont à cœur de répudier toute solidarité avec cette sinistre bande.

Le régime pythonien

constitue-t-il seul le peuple fribourgeois?

La *Liberté* pousse les hauts cris. Comme prise d'une crise épileptique, elle vomit l'injure à l'adresse de tous ceux, au-dehors comme au-dedans, qui veulent jeter un peu de clarté sur nos ténébreuses affaires.

Toujours et partout, elle débite sa même rengaine: traîtres au pays, basse envie, jalousie, haine du catholicisme, etc., etc.

Prise personnellement à partie pour avoir élevé la voix en faveur de la vérité, la *Gazette de Lausanne* a répondu à la comédie:

« A court d'arguments, accablée sous le poids des témoignages révélateurs qui sortent de partout pour attester les fautes du régime qu'elle défend, la *Liberté* s'attaque aux journaux qui recueillent ces dépositions stupéfiantes et renseignent le public sur les scandales passés et présents. Elle met en cause la *Gazette de Lausanne* et l'accuse de poursuivre

le canton de Fribourg d'une hostilité implacable parce que ce canton est catholique et son gouvernement conservateur.

L'accusation est toute gratuite. La *Liberté* le sait. A moins que ceux qui la dirigent ignorent tout de l'histoire politique du pays, ce qui n'est pas admissible...

La religion du peuple fribourgeois n'est menacée d'aucune façon. Le régime conservateur est suffisamment assuré de la fidélité de ses adeptes pour n'avoir à craindre personne et pour triompher de la présente crise s'il sait suivre les conseils des hommes courageux qui ont assumé la tâche ingrate et périlleuse de rétablir l'ordre.

Il s'agit uniquement et exclusivement ici d'une dictature et des procédés de gouvernement dont elle use, procédés détestables, qu'il est du devoir de tout citoyen de dénoncer...

Hanté par le souci de l'université qu'il vient de créer, n'osant pas s'adresser au Grand Conseil pour l'argent qu'il lui faut, le dictateur nourrit le rêve puéril de faire vivre la jeune école par la spéculation et le jeu. Il sait qu'on peut gagner de l'argent de cette façon; il ne s'arrête pas à l'immoralité des moyens auxquels il faudra descendre une fois entré dans cette voie, plus périlleuse encore pour le profane que pour le professionnel. Il crée la Banque de l'Etat qui va lui permettre d'opérer dans les « Raoul Pictet », les « Germano-suisse », les « Austro-suisse », les « Banque suisse pour le commerce étranger » et autres créations de même acabit, dont pas une n'eût supporté le jugement d'un tribunal de commerce. Puis il lance en Europe, pour un capital de six millions, cette fameuse Loterie, par avance vouée à l'insuccès de par ses tares originelles, que plusieurs cantons suisses ont interdite sur leur territoire et dont jamais personne n'a connu les résultats, d'ailleurs médiocres, parce qu'elle non plus n'a jamais eu, dans ses avatars successifs, ni comptabilité régulière ni écritures commerciales. Et comme les opérations diverses de cette entreprise interlope et les autres dont il espère un profit répugnent à la finance honnête, il est obligé de recourir aux services intéressés de tout un monde d'entremetteurs et de bandits attirés par la curée et dont il est fatalement entraîné à devenir le complice dans l'inextricable fouillis d'abus de pouvoir, de virements, de comptes fictifs, de pourboires et de faux bilans où se dissimulent les pertes et se masquent les ruines, aboutissement nécessaire du désordre et du pillage.

Dans tout cela le dictateur est seul ou à peu près. Ceux qui le servent sont muets comme les eunuques et profitent. Le Conseil d'Etat laisse faire ou hasarde timidement quelques observations. Il n'ose pas contrarier la volonté

despotique du maître. Dans le Grand Conseil, quand l'opposition réclame des explications et exige de la lumière, on répond par des fins de non recevoir ou des appels — comme aujourd'hui la *Liberté* — à la fidélité d'une majorité qui ne veut pas savoir pour n'avoir pas à juger. Et la dictature opère, dans le mépris des hommes et des lois.

Qu'y a-t-il de commun entre la religion catholique et cette gabegie? En quoi l'honneur du peuple fribourgeois serait-il compromis quand on la lui dévoile? Il ne le pourrait être que s'il s'y associait par une approbation.

A lui de décider. Des magistrats intelligents et courageux, de bons Fribourgeois, conservateurs et catholiques point suspects, se sont mis à l'œuvre d'assainissement. On fait tout pour les entraver. Ils ne se sont pas découragés parce que leurs vues sont désintéressées et que s'ils s'exposent c'est pour le bon renom et l'avenir du pays. Mais il faut que l'opinion publique les appuie, sinon ils seront brisés à leur tour par l'impitoyable consigne du maître.

La *Liberté* bat du tambour. Elle somme les Fribourgeois de serrer les rangs. Reste à savoir autour de quoi. Autour d'une dictature qui a compromis ce qu'un conseiller d'Etat appelait, devant le Grand Conseil, « le capital d'honnêteté publique du peuple fribourgeois » ou bien autour des magistrats qui, dans cette mêlée des ambitions, des passions et des intérêts représentent la probité?

Les députés du peuple se réunissent demain. Nous saurons donc bientôt qui l'emportera. Pour l'honneur d'un canton confédéré et ami, nous souhaitons bien vivement que ce soit la probité.»

NOUVELLES SUISSES

Routes suisses. — Le numérotage de tout le réseau des routes suisses suivant l'exemple de la France est imminent. L'élaboration de la carte routière avec ce système de numérotage a été confiée à M. Montreuil, capitaine d'état-major, et à M. Delesert, président de la commission des routes de l'Aéro-Club suisse.

Assurance contre la grêle. — Le Conseil fédéral a décidé de bonifier aux vingt et un cantons, qui ont supporté en 1913 des dépenses pour l'encouragement de l'assurance contre la grêle, la moitié de leurs débours pour polices et pour contributions en faveur des primes aux assurés.

Fête fédérale de gymnastique. — Le comité d'organisation de la prochaine fête de gymnastique à St-Gall

à choisi comme place de fête la Kreuzblich. La fête sera organisée en deux parties dans la seconde moitié de juillet 1915.

Les viticulteurs neuchâtois. — Afin de remédier dans la mesure du possible à la triste situation dans laquelle se trouvent les viticulteurs, le Conseil d'Etat neuchâtois propose au Grand Conseil, dans sa prochaine session, l'adoption de diverses mesures propres à leur venir en aide.

Il s'agit de la remise à prix réduits, aux viticulteurs, de sels cupriques pour la lutte contre le mildiou en 1914; de porter au 25 % la participation financière de l'Etat aux primes d'assurance des récoltes contre la grêle; de réduire de moitié, pour 1914, la contribution phylloxérique des viticulteurs.

Genève. — **Les vols en grand.** — Dernièrement, à la suite d'un vol dont le montant n'atteignait pas 1000 fr., un employé d'un grand magasin de Genève fut arrêté. Une perquisition opérée chez lui ne donna pas de grands résultats, mais l'enquête prouva que l'individu arrêté n'était qu'un comparse.

Mardi après midi, M. Vogt, juge d'instruction, a fait faire une quinzaine de perquisitions au domicile de divers employés du magasin.

Les vols atteignent un chiffre considérable. Des ballots nombreux de marchandises ont été trouvés.

L'espionnage à Genève. — Samedi soir et dimanche matin, sur réquisition du procureur général de la Confédération, le procureur général du canton de Genève a fait arrêter deux personnes soupçonnées de pratiquer l'espionnage militaire.

Le capitaine Paul Larguier, ingénieur au ministère français de la guerre, a été arrêté samedi soir et écroué à St-Antoine. Il est soupçonné d'espionnage contre la Suisse, l'Allemagne et l'Italie, au profit de la France. Le capitaine Larguier habitait 11, rue du Prince. On a mis les scellés sur son appartement.

Dimanche matin, un mandat de comparation fut notifié à M. Rosselet, traducteur officiel. Il fut aussitôt in-

terrogé, puis confronté avec l'officier français. Il subit dans la soirée un nouvel interrogatoire et, à 1 h. du matin, il fut écroué à Saint-Antoine.

L'enquête a établi que Larguier était en relations suivies avec de nombreux espions, notamment avec l'Italien Menozzi, arrêté à Rome ces jours derniers.

Une volumineuse correspondance, échangée par Larguier sur des fiches numérotées de la sûreté générale parisienne, sera saisie sous peu par la justice, qui a déjà mis la main sur une volumineuse correspondance, échangée avec de nombreux complices.

Berne. — **Accident.** — Quatre ouvriers occupés aux travaux de correction de l'Emme voulaient enlever une passerelle destinée au transport des matériaux. Par suite de la crue provoquée par les dernières pluies, la passerelle fut emportée et les quatre ouvriers précipités dans les flots. Trois d'entre eux ont pu se sauver à la nage; le quatrième, nommé Salzman, de Berne, âgé de 20 ans, célibataire, s'est noyé. Le corps n'a pu être retrouvé.

Le coupable Testa. — L'Italien Testa, accusé de complicité avec Rusca dans les crimes de Berne et de Lucerne et arrêté à Chamonix, a été amené cette semaine à Berne.

A L'ÉTRANGER

Italie. — **Suicide de l'attaché militaire russe en Italie.** — Le colonel Boulgarin, attaché militaire à l'ambassade de Russie, à Rome, s'est donné la mort dans la nuit de jeudi, d'une balle qu'il s'était tirée au cœur. Un billet laissé en évidence portait ces mots: « Je sens venir la paralysie progressive; il ne me reste qu'à en finir avec la vie. »

Russie. — **L'attaque d'un train.** — Huit bandits ont attaqué un caissier dans un train des chemins de fer du Sud de la Russie et lui ont dérobé une somme de 60,000 roubles. Ils ont ensuite fait arrêter le convoi et se sont enfuis dans la steppe.

Amérique. — **Le tremblement de terre au Pérou.** — Le tremblement de terre qui a été ressenti dans le département d'Apurimac a détruit dix centres de population. Il y a 250 morts et 1500 familles sans abri. Les se-

cousses sismiques continuent, tandis qu'un ouragan de pluie se déchaîne sur toute la région.

La neige. — Vingt et un pouces de neige sont tombés dans l'Ohio, interrompant les communications par chemins de fer et par télégraphe, faisant pour plusieurs millions de francs de dégâts. On est inquiet sur le sort de plusieurs vaisseaux. Le vapeur *Olevaland* a fait naufrage près de Port-Huron (sur le lac Huron). Il avait un équipage de dix-huit hommes qui serait perdu.

CANTON DE FRIBOURG

Au Grand Conseil.

La séance de vendredi a été consacrée à la discussion du projet de loi sur les cinématographes.

En face des progrès formidables de l'art scénique appliqué aux cinématographes, de l'énorme extension prise par cette industrie, car c'en est une, en regard de la grande influence que les cinématographes peuvent avoir au point de vue de l'éducation et de la moralité du public, il est tout naturel que les pouvoirs prennent des mesures pour réglementer ce sujet.

Beaucoup de villes d'abord, d'Etats ensuite ont pris des mesures plus ou moins sévères au point de vue de la moralité des spectacles offerts au public et de la sécurité des spectateurs. La loi fribourgeoise vient donc à son heure.

Que sera la loi sortie des délibérations du Grand Conseil? Elle est quelque peu draconienne et marque une tendance à peu près prohibitive.

Pour être installés ou exploités, les cinématographes permanents ou temporaires doivent obtenir l'autorisation préalable du préfet, sur le préavis de l'autorité communale. La reproduction des scènes de meurtre, de crimes, de vols, et d'autres spectacles contraires aux bonnes mœurs et à l'ordre social est interdite.

Les enfants des écoles ne peuvent assister à des séances cinématographiques autres que celles organisées spécialement pour eux, même s'ils sont accompagnés de leurs parents.

Les dimanches et les jours fériés, les séances ne peuvent commencer avant trois heures après midi ni se prolonger après 10 1/2 heures du soir. Le Conseil d'Etat peut même déterminer certains dimanches et jours de fête pendant lesquels toute représentation cinématographique sera interdite.

L'article 5 confère au préfet le droit et même l'obligation d'examiner les

programmes, les affiches et les films; il lui donne le droit de révoquer le programme et même de l'interdire.

L'art. 6 prévoit les conditions de sécurité pour les spectateurs qui doivent remplir les cinématographes permanents. Ceux-ci ne peuvent être installés qu'au rez-de-chaussée de maisons construites en maçonnerie et présentant toutes les conditions voulues de sécurité et d'hygiène.

Ils sont prohibés dans les locaux qui font l'objet d'une concession de la loi sur les auberges.

Quant aux cinématographes temporaires, ils doivent offrir toutes les garanties propres à assurer la sécurité des spectateurs.

L'art. 8 accorde aux agents de la police, aux autorités communales et à la commission scolaire, libre accès dans les locaux réservés aux cinématographes.

Les autres articles accordent au Conseil d'Etat le droit de fixer les redevances auxquelles seront assujettis les cinématographes, redevances dont la moitié sera versée à la caisse communale; ils fixent les pénalités pour les contraventions et l'entrée en vigueur de la loi.

Samedi, après une courte séance, en laquelle il a autorisé l'achat d'un bâtiment à Prez-vers-Noréaz pour l'installation d'un poste de gendarmerie et entendu le rapport sur le projet de décret allouant les crédits nécessaires pour l'exhaussement de l'ancien arsenal de la rue de Morat, affecté au Conservatoire de musique, le Grand Conseil a assisté à l'inauguration des cours universitaires.

Enfin, lundi, le Grand Conseil a abordé, en seconde lecture, l'examen du projet de loi sur l'organisation de la Banque de l'Etat.

La grande nouvelle! — *L'Almanach de Chalamala* vient de paraître. Il nous arrive, cette année, plus cossu que d'habitude et, comme toujours, plein de gaieté, de verve et d'ironie. C'est un petit livre qui doit être lu par tout le monde et, surtout, par tous les citoyens fribourgeois.

D'une tenue irréprochable, élégante même, *l'Almanach de Chalamala* est, sous ce rapport, à l'abri de toute critique. Chaque année, au contraire, lui apporte un nouveau prestige, car on reconnaît maintenant sans conteste que ce petit livre, sous une forme amusante et joyeuse, n'a dit que des vérités et donné que de bons conseils.

En vente chez les marchands de journaux et à l'imprimerie F. Ruedi, à Lausanne, au prix de 40 centimes. A partir de 20 exemplaires, 30 cent.

FEUILLETON DE « LA GRUYERE »

L'Enfant du Trocadéro

PAR MARC MARIO.

Celui qui répondait au nom de Zizi et qui semblait le chef de l'expédition, aussitôt se dirigea vers l'armoire où Mme Bernardin renfermait son argent.

Mais, dans l'obscurité, il se dirigea mal, une chaise tomba.

Au bruit, la malheureuse femme s'éveilla.

— Qui est là? cria-t-elle.

— Ferme la porte, Armand!... cria Zizi en se précipitant sur sa victime.

Brutalement, il la saisit à la gorge; de son autre main restée libre il lui jeta un oreiller sur le visage et appuya de toutes ses forces.

La pauvre femme cherchait à se dégager, criait, mais ses cris n'étaient pas perceptibles: elle étouffait.

— Mais magne-toi donc, fit Zizi, va à

l'armoire.

— J'sais pas où elle est.

Mme Bernardin se débattait désespérément.

— Oh! mais faudrait voir à pas frétiller comme une anguille.

La malheureuse, au prix d'efforts surhumains, parvint à se dégager un peu.

Zizi s'en aperçut.

— Ah! c'est comme ça, attends un peu, vieux manequin, on va te faire garder l'horizontale!... Armand, passe-moi le lingot...

— En effet, la malheureuse venait de pousser un cri.

Alors Zizi, férocement, hors de lui, s'empara du couteau long et effilé, souleva un peu l'oreiller, et comme la pauvre femme ouvrait la bouche pour respirer, il lui plongea jusqu'au manche son couteau dans la gorge.

La marchande de vin eut un cri rauque, son corps se tordit en une dernière convulsion, un flot de sang sortit de sa gorge, elle était morte.

Lorsqu'il ne l'entendit plus bouger, le misérable craqua une allumette afin de voir

clair pour achever son crime.

Mais à ce moment un bruit se fit entendre dans l'escalier.

Immédiatement, un coup de sifflet retentit dans la rue; l'assassin souffla son allumette et écouta.

— On monte, — fit-il.

Et il tendit l'oreille.

— Si c'était ici, fit son complice qui tremblait comme la feuille.

— Ici, pourquoi? la vieille vit seule, elle n'est plus d'âge à avoir des amoureux.

— Cependant...

— Tais-toi... on monte encore... on s'arrête.

Une sueur froide passa sur le front du misérable...

— Non... On remonte l'escalier... les pas continuent à l'étage supérieur.

— C'est un locataire qui rentre...

Et le misérable se trouva rassuré.

En effet, on venait de rentrer; c'était Châbert qui revenait chez lui après avoir reconduit Maurin.

Alors, les assassins attendirent un instant.

Puis, Zizi fit flamber une nouvelle allu-

mette, puis alluma la bougie et regarda autour de lui.

Un instant, il contempla sa victime.

L'arme dont il s'était servi était encore dans la place, il la retira prestement, puis se dirigea vers l'armoire.

Il ouvrit les portes, et fouilla sur les rayons, bousculant les pièces de linge, jetant tout à terre pèle-mêle.

Il ne trouvait rien.

— Mais où donc qu'elle fourre sa galette, c'te vieille avare?

« Peut-être dans un tiroir. »

Zizi l'ouvrit, un coffret s'y trouvait dont il fit sauter le couvercle.

A ce moment un éclair brilla dans ses yeux.

L'argent était là. Des billets, de l'or, de l'argent, des bijoux.

Il prit l'or et les billets.

— Et les bijoux? fit observer son copain.

— Non, le clinquant que je laisse, c'est trop compromettant.

Il compta l'argent.

— Dix mille cent vingt-cinq. En voilà un chopin!

« Maintenant, il s'agit de déguerpir et de

GRUYERE

Cours de Commerçants organisés par la Société s'ouvriront le 8 h. du soir, au local N° 4.

Ces cours comprennent la correspondance, les langues française et éventuellement, si la demande en nombre suffisant, les langues étrangères.

Un pressant appel est adressé aux jeunes gens et aux dames qui voudront profiter de l'occasion offerte, moyennant une inscription, d'acquiescer à l'acquisition de connaissances plus en plus nécessaires pour la vie.

La Société des Cours de Commerce a le droit d'attendre que les membres auront prélevé leurs distractions et leurs sacrifices qu'elle s'efforcera de leur rendre.

On peut s'inscrire au local des cours.

Le triomphe

de l'empêchement, le, et les maux de la lumbago et la g... à peu grâce à cet... pliés sur l'estomac... sent avec une ren... cas de digestion pén... Exiger le nom... Dans toutes les pha...

Instituteurs et

« Les Pastilles rendus des services dans mes fonctions de chant. Tous ceux qui parlent ou à chanter des avantages de ce... W. R., instituteur... En vente partout à... Demander expressément... »

« LA GRUYERE »

voyée gratuite... jour au 31 décembre... personne qui... abonnement...

VEAU le mieux... il n'y a... demandez... franco... ro kg... 44 fr. 50. On y revient...

faire vite. Il se tourna vers son hôte et sourit.

— Bonne nuit, la nuit, suivi de son dans la nuit, laissant de la chambre qu'ils.

Le lendemain matin, ceux qui avaient l'honneur de leur travail, Bernardin pour pres-

étaient fort surpris de la encore fermée. Certains même co-

— Comment se fait-il que Bernardin ne soit pas en... — Oui, c'est extraordinaire. Deux ouvriers frappés. Personne ne leur re-

— Bon Dieu, elle est anatin. — Ohé! mère Bern...

Ils l'appellèrent ainsi. Aucune voix ne leur...

Alors, on commenç...

GRUYÈRE

Cours de la Société des Commerçants. — Les cours organisés par la Société des Commerçants s'ouvriront mardi 18 novembre, à 8 h. du soir, au bâtiment des écoles, salle N° 4.

Ces cours comprennent la comptabilité, la correspondance commerciale, les langues française et allemande et éventuellement d'autres branches si la demande en est présentée en nombre suffisant. Les élèves des deux sexes sont admis.

Un pressant appel est donc fait aux jeunes gens et aux jeunes filles de profiter de l'occasion qui leur est offerte, moyennant une minime finance d'inscription, d'acquiescer ou de développer des connaissances toujours de plus en plus nécessaires dans les luttes pour la vie.

La Société des Commerçants est en droit d'attendre qu'un grand nombre sauront prélever quelques heures sur leurs distractions pour répondre aux sacrifices qu'elle s'impose.

On peut s'inscrire chez M. Kretz, président, ou se présenter mardi soir au local des cours.

Le triomphe

de l'emplâtre « Rocco » est irrévocable, et les maux comme les *rhumatismes*, le *lumbago* et la *goutte* disparaissent peu à peu grâce à cet excellent remède. Appliqués sur l'estomac, ces emplâtres agissent avec une remarquable efficacité en cas de *digestion pénible*.

Exiger le nom « Rocco ».

Dans toutes les pharmacies à fr. 1.25.

Instituteurs et chanteurs !

« Les Pastilles Wybert-Gaba n'ont rendu des services inappréciables, soit dans mes fonctions d'instituteur, soit pour le chant. Tous ceux qui sont appelés à parler ou à chanter devraient tirer parti des avantages de cet excellent produit. »

W. R., instituteur, à Grosswäldersdorf. En vente partout à 1 franc la boîte. Demander expressément les Pastilles Gaba.

« LA GRUYÈRE » sera envoyée gratuitement dès ce jour au 31 décembre à toute personne qui prendra un abonnement pour 1914.

VEAU : toujours le meilleur et le mieux contrôlé. Où il n'y a pas de dépôt demandez à Gland, franco 5 kg. 3 fr.; 10 kg. 6 fr.; 25 kg. 14 fr. 50. On y revient toujours.

faire vite. Il se tourna vers sa victime et, avec un hideux sourire : — Bonne nuit, la vieille, fais dodo ! Puis, suivi de son complice, il disparut dans la nuit, laissant entr'ouverte la porte de la chambre qu'ils ne purent refermer. Le lendemain matin, les ouvriers matineux qui avaient l'habitude, avant de se rendre à leur travail, d'entrer chez Mme Bernardin pour prendre leur mélè cassis, furent fort surpris de trouver la boutique encore fermée.

Certains même commentaient cette absence. — Comment se fait-il que la mère Bernardin ne soit pas encore levée ? — Oui, c'est extraordinaire.

Deux ouvriers frappèrent aux volets. Personne ne leur répondit. — Bon Dieu, elle a le sommeil dur ce matin.

— Ohé ! mère Bernardin. Ils l'appellèrent ainsi à plusieurs reprises. Aucune voix ne leur répondit. Alors, on commença à s'inquiéter.

(A suivre)



Apprenties sont demandées chez Mme Losey, Ingère, Bulle.

Café à vendre. A vendre à proximité de la Fabrique de chocolat Cailler, à Broc, le Café-Restaurant du Tilleul. Situation d'avenir pour preneur sérieux. S'adresser au propriétaire, au dit café.

Cassée Dimanche 23 novembre 1913 Hôtel Saint-Georges Gruyères.

Dimanche 23 novembre **Cassée** à l'Hôtel de la Couronne SALES Invitation cordiale Le tenancier.

Mademoiselle M. Philiponaz **Pédicure et Manicure**

Elève diplômée de M. F. VINCENT, Chirurgien-Pédicure de Genève.

Reçoit de 9 à 11 h. et de 2 à 5 h. sauf le samedi et le dimanche. Avenue de Gruyères, 613, Maison Fraud, BULLE.

Traitement de toutes les affections des PIEDS, ongles incarnés, cors, etc. Antisepsie minutieusement observée. Se rend à domicile.

Vente juridique d'outillage de menuiserie.

L'Office des faillites de la Gruyère exposera en vente, par voie d'enchères publiques, **jeudi 20 novembre 1913**, dès 10 heures, devant le Château de Bulle, une grande quantité d'outillage de menuisier, appartenant à la Masse Schaller Jules, menuisier à Bulle, comprenant spécialement rabots en tous genres, moulures, varlopes, guillaumes, ciseaux, gouge, becs d'âne, perçoirs, serre-joints, équerres, marteaux, tenailles, niveaux, ainsi qu'un pupitre, une presse à copier, etc., etc.

En cas de mauvais temps, la grande vente d'outillage de menuisier, appartenant à la Masse SCHALLER, menuisier, à Bulle, fixée sur jeudi 20 novembre, à 10 heures, aura lieu à la grande Salle des Assises, au Château de Bulle.

Il sera également exposé en vente un livre de médecine Bilz, une certaine quantité de volumes divers, des habillements de femme, une montre d'argent, de dame, 1 poussette, des jouets d'enfants, 1 paire de skis, 1 vélo pour garçon, 1 revolver, 1 extenseur, etc., etc.

Je suis acheteur de bois de moule en rondins, au plus haut prix. Pierre Levrat, La Tour.

Draps, Mi-draps, Milaine Toiles blanchies et écruées Triège, Literie, etc.

Tous ces articles sont de premières marques suisses. — Prix modérés. Demandez échantillons.

Joseph Jaquet, Villarvolard.

Mise de bétail et chédail.

Pour cause de cessation de bail, le soussigné exposera en mise publique, le **mercredi 26 novembre, dès 10 heures précises, devant son domicile, en Champoteyrière Echarlens**, tout son bétail et chédail, savoir : 2 juments, l'une de 5 ans, l'autre de 10 ans, 8 vaches portantes, 3 génisses de 2 ans, 1 veau de 1 an et 1 taurreau de 10 mois ; le bétail est pie-noir —, 4 chars, 2 à pont, 1 petit char à ressorts, 1 charrue Brabant, 1 herse à prairie, une autre, 1 butoir, 1 rouleau, 3 luges, 1 caisse à purin neuve, 1 caisse à gravier, 1 faucheuse, 1 faneuse, 1 coupe racines, 1 meule à aiguiser, 1 bascule, 6 colliers de chevaux, 3 colliers de vaches, 3 bâches, 3 couvertures de laine et 3 bonnets pour chevaux, clochettes et beaucoup d'objets trop longs à détailler et environ 14,000 pieds de foin et regain 1^{re} qualité, à consommer sur place, litière à volonté, emplacement pour 25 pièces de bétail ; long terme de paiement.

L'exposant : Joseph Giller.

Mises de bois.

Vendredi 28 novembre, la Commune de Gumefens vendra en mises publiques 400 m³ de beau bois de commerce préparé dans sa forêt du Gibloux.

Rendez-vous des miseurs à 9 heures du matin, à l'entrée de la forêt. Gumefens, le 15 novembre 1913. Par ordre : Le Secrétaire.

On demande

un fort jeune homme comme apprenti fromager. S'adresser à Vial Jules, fromager, à Ivory par Salins (Jura, France).

Mme BRUGGER Elise habite à l'Avenue Ernest Pictet 37 à GENÈVE.

Almanach de CHALAMALA



En vente partout.

Imprimerie Fritz Ruedi Lausanne.

Dimanche 23 novembre à 8 heures du soir Grande salle de l'Hôtel des Alpes GRANDE

Soirées familière

donnée par la Société Italienne de Secours mutuels.

ON CHERCHE

une jeune fille sachant faire une cuisine simple. Entrée de suite. S'adresser à l'Agence Haasenstein et Vogler, Bulle, sous H 2078 B.

Dimanche 23 novembre 1913

CASSÉE à l'Hôtel de la Croix-Blanche VUADENS

Invitation cordiale. Vve MOURA.

Vente de bois.

Samedi 22 novembre prochain, la commune de Vuadens exposera en vente, par voie d'enchères publiques, 600 m³ de billons, 40 moules et 1000 fagots de nouës, préparés dans sa forêt des Joux-Derresys. Rendez-vous des miseurs avec sac garni, à 10 heures du matin, à la cabane d'Inson. Vuadens, le 8 novembre 1913. Le Secrétaire communal.

MARIAGE

un homme veuf, 37 ans, sobre et bon travailleur, ayant une bonne position commerciale, propriétaire, désire connaître veuve ou demoiselle, catholique, en vue d'un prochain mariage. Affaire très sérieuse. Il ne sera répondu qu'aux lettres signées.

Ecrire sous 5579, Case postale 10560, Fribourg.

Maison à vendre

Le tuteur de Jos. Seyboz feu Léon, à Morlon, vendra en mises publiques samedi 22 crt, à 2 heures du jour, au Café Gruyérien, à Morlon, une petite maison avec jardin, taxée fr. 1719, sise au dit lieu. Morlon, le 17 novembre 1913.

Vente de bois

Le soussigné offre à vendre par soumission 40 plantes épicéa situées au Pessot rière Villarvolard.

Pour voir le bois et les conditions, s'adresser au propriétaire soussigné. Les soumissions doivent être déposées jusqu'au 20 novembre, à 6 heures du soir. Edouard Dupré, Villarvolard.

AVIS

Mme Henni, blanchisseuse-repassense, se charge de la représentation pour blanchissage à neut des cols de messieurs, cols d'enfants et manchettes. Prière de remettre les articles non lavés jusqu'au mardi à midi de chaque semaine. Travail très soigné.

Vente de bois

Lundi 24 novembre 1913, la commune de La Tour-de-Trême exposera en vente par voie de mises publiques, 500 m³ de billons et carrons préparés au Pliano et en Sauthaux.

Rendez-vous des miseurs à 9 h. du matin, au chalet du Pliano. La Tour, le 13 novembre 1913. 1784 Le Secrétaire communal.

M. A. FAVEZ

Médecin-Dentiste-Spécialiste 3858F] Consultations : de 9 à 5 h. Fribourg Grand-Places Téléphone 267.

Agence agricole Suisse

Autorisée par l'Etat Demande toujours bons vachers et fromagers, domestiques (bons gages). Gigon-Gavard, rue Gutenberg 3 b., 1187 Genève.

VENTE DE BOIS

Le Conseil communal de Marsens met en vente par voie de soumission : 127 m³ de beau bois de commerce préparé dans sa forêt « Aux Troncs ».

Prendre connaissance des conditions et déposer les soumissions, sous pli fermé, en indiquant le prix par m³ jusqu'au mardi 25 novembre 1913, à 6 heures du soir, chez M. le Syndic.

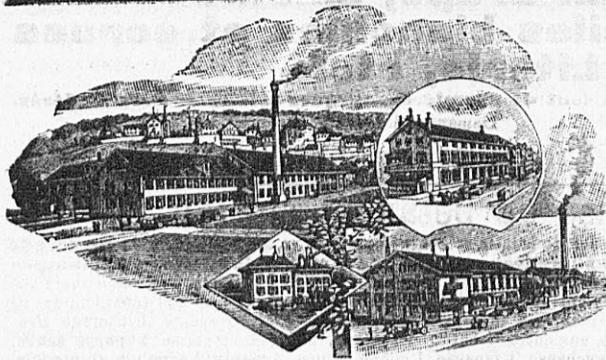
Marsens, le 12 novembre 1913.

Conseil communal.

On trouve

dès ce jour de la choncroûte et des vicenertis ainsi que du lard gras, à bas prix à la

Charcuterie EBERHARDT BULLE



FILATURE DE LAINE

Manufacture de draps et milaines

MEYER frères & Cie

MOUDON

Travail à façon très soigné.

ON DEMANDE

un bon ouvrier confiseur, connaissant à fond la fabrication des bonbons fins chocolat, ainsi que le trempage. Bonne rétribution, place stable.
Adresser offres et prétentions sous N7500 à Haasenstein et Vogler, Bulle.

Une importante fabrique de confiserie de la Suisse demande une directrice de pliage

sérieuse et capable. Entrée immédiate. Adresser offres et prétentions, sous N1000 P, à Haasenstein et Vogler, Bulle.

Représentant sérieux
et travailleur est demandé pour la région.
Faire des offres par écrit, en donnant des références, à la **DIRECTION de**

ÉPARGNE SUISSE

Siège social: GENEVE 11, Rue du Prince.

Nul n'ignore que les PÈRES CHARTREUX



expulsés de la Grande Chartreuse, ont emporté leur secret et fabriquent à TARRAGONE, outre leur liqueur,

L'ÉLIXIR VÉGÉTAL

SOUVERAIN CONTRE :

Indigestions,
Maux d'Estomac,
Syncope,
Influenza, Choléra,
Mal de Mer, etc.

VULNÉRAIRE

L'Élixir végétal

Combat les Coliques des Animaux domestiques

LEON BUQUIN, Concessionnaire pour la SUISSE
30, Avenue du Mail, GENEVE

Chaussures.

Au MAGASIN de

Vve SOTTAS-THALMANN, BULLE

en face du Cheval-Blanc, maison Barras.

Il vient d'arriver un grand choix de Chaussures pour la saison d'hiver, pour Messieurs, Dames et enfants, chaussures fines et ordinaires, et dans des prix sans concurrence.

Maison de confiance. — Marchandises de 1^{er} choix.

Paiement au comptant avec 3% sur carnet de rabais.

Réparations promptes et soignées.

Se recommande.



favorise la ponte 25 kg. fr. 7.—; 50 kg. fr. 13.—; 100 kg., fr. 25.—
franco toutes gares. toiles en plus, reprises.
Parc Avicole, Gland.

Chapellerie Tobie Bec

Grand'rue 32, BULLE Grand'rue 32

Grande exposition spéciale
de casquettes en toutes formes et couleurs
des premières marques anglaises et françaises.

Voir les vitrines!

BANQUE de L'ETAT de FRIBOURG

Capital versé: 21 millions. Garantie de l'Etat.

émet des Obligations

4 1/2 % nominatives ou au porteur,

échéance de 3 à 5 ans

et prend en paiement au pair des Obligations d'autres banques remboursables dans une année.

Elle émet des carnets d'épargne au taux de **4 1/4 %**; tirelire gratuites.

MISES D'IMMEUBLES

Les hoirs de Victor Dafflon, à Vaulruz, exposeront à vendre, en mises publiques, lundi 24 courant, dès 2 heures après midi, à l'Auberge de la Croix-Verte, à Vaulruz, les immeubles qu'ils possèdent au dit lieu, comprenant: logement, grange, écurie N° 6 b, ainsi que 2 1/2 poses de terrain dit: Sur la Gottaz et Praz Girou.
Aux immeubles bâtis, on joindra également ceux appartenant à Mme Sophie Purro, épouse de Christophe, comprenant logement, grange, écurie N° 6 a et jardin.

Pour tous renseignements, s'adresser à Joseph Dafflon, à Vaulruz, ou à M. Henri Pasquier, notaire, à Bulle.

Les exposants.

Magasin L. TARANTOLA, BULLE

Pour cause de départ

grande Liquidation générale

de tout le stock des marchandises:

Mercerie, Bonneterie, Rubans, Dentelles, Tabacs et Cigares, etc., etc.

AVIS

Dès aujourd'hui à Bulle et vendredi matin, à Broc, belles carottes à fr. 1.20 la mesure et pommes rainettes à 40 cent. le kilog. A. BLAIN.

Au Magasin „ LA CONFIANCE “.

Grand choix de tissus pour costumes tailleur. Nouveautés en flanelles et autres fantaisies pour blouses.

Grand rabais sur toutes les fourrures et corsets restant en magasin. Vve J. PITET.

Magasin Julie Goetschmann, Grand'rue 31, Bulle.

Assortiment complet de bonneterie pour Dames et Enfants: Châles russes, châles vaudois, jaquettes, boléros à manches et sans manches, écharpes cache-nez, caleçons, jupons, guêtres, bonnets, fanchonnettes, gants, cache-col, etc.
Pour enfants: robes, manteaux, béguins, bonnets, chapeaux, brassières, jaquettes, lan-ges, maillots, bas, etc.

Articles pour Messieurs: gilets de chasse, gilets fantaisie, chemises, caleçons, maillots, chandails, bas de sport, molletières, chaussettes.

Laine et coton. — Tricotage à la machine.
Spécialité de laine pour jaquettes.

Banque Populaire Suisse

Garantie des déposants:

Le capital versé et les réserves s'élevant à 76 millions.

Nous recevons toujours, à des conditions favorables, des

dépôts d'espèces de n'importe quel montant:

en carnets d'épargne, livrets gratuits.

en compte courant, disponible à vue, sans commission,

en compte courant, avec dénonciation, à des

taux particulièrement avantageux

suivant l'importance et la durée du dépôt.

FRIBOURG: Quartier Saint-Pierre.

Agences: Bulle, Châtel-St-Denis, Domdidier, Estavayer, Morat, Romont, Villargiroud, Le Muret.

TRENTE-DEUX



ABONNEMENT

Suisse. . . 1 an, Fr. 6
» . . . 6 mois »
Etranger. 1 an »
» . . . 6 mois »
payable d'avance

Prix du numéro: 5

On s'abonne dans bureaux de poste

Consécration

Mardi matin, a bureau du Grand Morard, député, u pellation de la ten

« Le soussigné er le Conseil d'Et récents qui vienne la presse et qui m membres de notre cutive. »

Le même jour, Lac a déposé une les termes suivant

NOT

Les soussignés, putation du distric neur de proposer par voie de motio vante:

LE GRAN

DU CANTON

Vu les art. 45, 57 et 58 de la Co art. 2, 2^a al., de la bre 1892 sur la B loi du 5 octobre 1 sabilité des membr

CONSI

que les récente par la publication du 12 août 1895 par MM. George

Cardinaux; de la cat Girod du 30 mémoire de M. Ju

teur de la Banque tre-mémoire de M tonal des finances du 12 septembre

d'acceptation de remerciements pour adressée à l'anci

Banque d'Etat, M seil d'Etat malgré Directeur des fina

que toutes ces sent d'une maniè vance des deux co nommés avec l'au

vement irrégulier mis dans l'affaire d'actions des pr et leur coopération

sement à leur pro du compte « U d'une trentaine d

procédés Raoul P sonnellement par c magistrats de m

spéculations encu telles que le Ger la conséquence a me pour l'une ou

ministrations de l qu'à la suite de magistrats visés fiance du Grand grande partie du